



Contractuelle à l'aphp en arrêt maladie

Par **allanioux**, le **19/02/2008** à **17:35**

bonjour,

une patiente en oncologie est suivie pour un cancer en cours de traitement.

elle était contractuelle comme médecin anesthésiste à l'Hôpital depuis 1 ans et demi avec des prolongations de 6 mois en 6 mois.

Depuis son premier arrêt, ses employeurs ont décidé de ne pas lui renouveler son contrat.

Pendant son arrêt elle a été payée un mois à taux plein par l'APHP, au lieu de 3 mois selon ses collègues.

Elle n'a pas de contrat de travail.

Peut-elle prétendre à des droits étant donné qu'elle a travaillé un an et 6 mois au même poste ?

De plus, si elle n'a effectivement pas signé de contrat de travail, peut-elle être considéré en CDI comme dans le privé ?

Merci de me renseigner.

Amandine Allanioux

assistante sociale - service oncologie de l'Hôpital Tenon

01 56 01 68 24

amandine.allanioux@tnn.aphp.fr